

COMITÉ SPÉCIAL

Étaient aussi présents: MM. E. H. Scammell, F. L. Barrow et J. R. Bowler.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Le président porte à la connaissance du Comité que, en conformité de la résolution adoptée à la dernière réunion du Comité, il avait approché le ministre à propos de l'arrêté C.P. 558 du 29 mars 1927 et obtenu l'assurance de son extension.

Appel de MM. Thompson, Kee et Paton pour témoigner au sujet des propositions du programme de législation de la Légion canadienne.

Le Comité en vient ensuite à la proposition n° 1 dont il remet l'examen à plus tard.

On se met ensuite à l'étude de ce qui a trait au diagnostic d'invalidité des candidats à la pension ou aux soins médicaux.

Au cours de l'interrogatoire du Dr Kee, MM. Barrow et Bowler font des déclarations relativement au pourcentage des cas d'appel. Discussion prolongée au cours de laquelle le Dr Kee fournit le nombre des décisions de la Commission de pensions pour le mois de février qui est de 1,104 dont 800 peuvent aller en appel.

Le Comité examine en même temps l'affaire Isidore Ouellette.

A une heure, à la demande de M. Sanderson, le Comité s'ajourne à mercredi, à onze heures du matin.

MERCREDI le 14 mars 1928.

Le Comité spécial de pensions et problèmes des anciens combattants, se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Power.

Membres présents: Messieurs Adshead, Arthurs, Black (Yukon), Clark, Fiset (Sir Eugène), Gershaw, Hepburn, Ilsley, McLean (Melfort), McPherson, MacLaren, Power, Ross (de la ville de Kingston), Sanderson, Speakman et Thorson, 16.

Témoins à interroger: MM. C. W. Belton, président, et C. B. Topp, secrétaire, du Bureau fédéral d'appel; aussi MM. J. T. C. Thompson, président, R. J. Kee, conseil médical en chef, et J. A. W. Paton, secrétaire, de la Commission de pensions du Canada.

Étaient aussi présents: MM. E. H. Scammell, J. R. Bowler et F. L. Barrow.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Le Comité procède à l'examen des activités du Bureau fédéral d'appel. Appel, assermentation et interrogatoire de MM. Belton et Topp.

Au cours de l'interrogatoire, on en vient à examiner de plus près l'affaire Isidore Ouellette.

Incidentement, le témoin Belton donne lecture, à même le dossier, des décisions des docteurs Hughes, McKee, Turcotte, Minnes et autres. Le témoin lit également le paragraphe 8 de l'article 51 de la Loi des pensions sur les cas d'appel.

Le Dr Kee et M. Paton, appelés et assermentés, témoignent sur l'opportunité de la part de la Commission de pensions, de soumettre l'affaire Ouellette au ministère de la Justice, ainsi que sur la juridiction du Bureau fédéral d'appel en l'occur-